



# Application de la campagne «Electricité en toute sécurité»

## 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques

Le danger de l'électricité est toujours sous-estimé car il est invisible et inodore. C'est pourquoi il faut sensibiliser les personnes travaillant à proximité d'installations électriques sur les dangers qu'elle représente.

Au cours des 5 dernières années, l'ESTI a toujours dû élucider plus de 110 accidents électriques par an. Le risque d'y perdre la vie est 50 fois plus élevé que lors d'autres accidents. Ce fut à nouveau le cas en 2013 avec 6 accidents électriques mortels. Cet état de fait est également la raison de la grande campagne «Electricité en toute sécurité» lancée à l'adresse des quelque 100 000 employés travaillant à proximité d'installations électriques. Les personnes les plus concernées sont les collaborateurs et supérieurs hiérarchiques d'entreprises d'installations et d'entreprises de contrôles électriques, des électriciens d'exploitation ainsi que des exploitants de réseaux.

### Application de la campagne «Electricité en toute sécurité»

En 2013, quelque 18 700 dossiers d'instructions, 73 600 dépliants et 23 450 post-it contenant les 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques ont été distribués. Il s'agit maintenant d'établir la profondeur de la pénétration de cette campagne. Le but était qu'en 2013 80 % des collaborateurs connaissent et appliquent systématiquement ces règles vitales.

Dans une première phase, l'ESTI a rendu visite à des exploitants de réseaux, des entreprises d'installation électrique et aux entreprises industrielles et artisanales. Il s'est avéré que ce but ambitieux n'avait pas encore été atteint. Environ 50 % des collaborateurs et supérieurs hiérarchiques ont bien entendu parlé de la campagne, mais ne l'appliquent que partiellement.

Un point positif est que plus de 80 % des personnes interrogées ont déclaré avoir des ordres clairs et savoir qui était le responsable. Plus de 60 % ont affirmé avoir reçu une instruction pour les travaux.

Le point négatif est que la protection individuelle est négligée. Les travaux ne sont pas toujours exécutés avec des matériaux sûrs et intacts. Moins de 45 % des personnes interrogées portent l'équipement de protection individuelle; elles ne respectent pas les 5 règles de sécurité pour les travaux hors tension.

### Conclusion

Il s'avère encore une fois que la distribution de documents est une chose, mais que la transmission des informations à la base pour qu'elles soient ensuite appliquées est une autre chose. Les exploitants d'une installation et les directeurs

### Règles

#### 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques

##### 5 nouvelles règles (condensé) :

- Exiger des mandats précis
- Employer du personnel qualifié
- Utiliser des équipements sûrs
- Porter les équipements de protection individuelle
- Contrôler les installations avant la mise en service

##### + 5 règles pour les travaux hors tension :

- Couper
- Condamner
- Vérifier
- Mettre à la terre et en court-circuit
- Délimiter

sont mis à l'épreuve. Il ne suffit pas de distribuer des documents, il faut que les 5 + 5 règles vitales soient réellement appliquées.

Les associations concernées doivent également apporter leur contribution en informant régulièrement sur les dangers de l'électricité et en attirant l'attention sur la campagne.

En 2014 aussi, l'ESTI continuera les visites aux entreprises. A la fin de l'année, on pourra analyser le taux de pénétration de la campagne et voir si d'autres mesures s'imposent.

Chacun doit pouvoir dire: STOP si une des 5 + 5 règles vitales n'est pas respectée.

Dario Marty, directeur

### Contact

#### Siège

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI  
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf  
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

#### Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne  
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch



Si l'une des 5 + 5 règles vitales n'est pas respectée, alors: STOP.